

# RAPPORT FINANCIER 2025

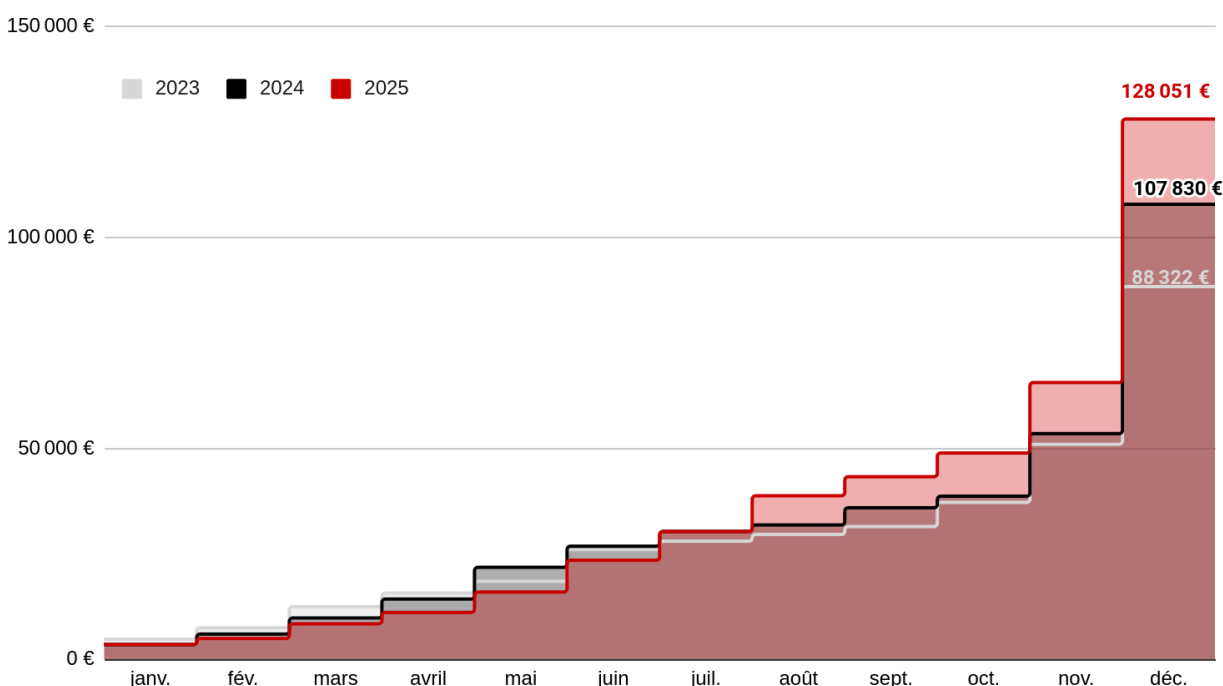
## Des recettes en hausse (+10 %) à 275 k€, dont ¾ de dons et cotisations

Les recettes progressent de +22 k€ grâce aux cotisations (+1 k€) et surtout aux dons (+20 k€, en hausse de +19 %), qui représentent au total 77 % des ressources d'Acrimed.

Les ventes de *Médiacritiques* (+9 k€), de livres (+2 k€) et de cartes (+2 k€) compensent par ailleurs les recettes comptables exceptionnelles en 2024 (dont 9 k€ de provisions).

### Dons et cotisations : 211 k€ (+21 k€ par rapport à 2024, soit +11 %)

collecte de dons mensuelle depuis 2023



Le nombre de dons reçus<sup>1</sup> a progressé de +24 % en 2025 par rapport à 2024, pour atteindre finalement 2 600 (contre 2 100 en 2024). Le don moyen a par ailleurs baissé de 45 € à 41 €, soit une hausse globale de +13 k€ des dons reçus.

Les dons supérieurs ou égaux à 1 000 € (19 k€) et les collectes en manifestations (1 k€) sont quant à eux stables. Au final, le montant total de la collecte de dons est en hausse de +19 % à 128 k€ (soit +20 k€ par rapport à 2024).

Le nombre de cotisations augmente de +1 %, portant à 1 581 le nombre de personnes ayant souscrit une adhésion en 2025, tandis que le montant moyen est stable à 52 €. Ainsi les cotisations représentent un total de 83 k€, en hausse de +1 k€ par rapport à l'année précédente (+1%).

<sup>1</sup> Hors dons d'au moins 1 000 € (10 en 2025 contre 7 en 2024) et hors dons récoltés en manifestations (1 k€).

### **Abonnements et ventes de Médiacritiques : 46 k€ (+9 k€, soit +23 %)**

Les recettes de *Médiacritiques* sont en hausse de +9 k€ par rapport à l'année passée, en raison d'une augmentation à la fois du nombre d'abonnements (1 731 contre 1 649 en 2024) et des ventes à l'unité (+3 k€).

### **Ventes de la boutique : 8 k€ (+3 k€, soit +69 %)**

Les ventes de livres sont portées par la réédition en poche des *Médias contre la gauche* (234 ventes soit 3 k€). Au total Acrimed a vendu 339 livres et 20 DVD des Nouveaux chiens de garde, ainsi que 650 cartes des médias.

### **Recettes diverses : 11 k€ (-11 k€)**

Acrimed a enregistré 5,0 k€ d'intérêts d'épargne, 3,0 k€ de recettes liées aux vidéos pour Blast, 1,6 k€ de droits d'auteur divers et 1,3 k€ pour 3 interventions rémunérées.

## **Des dépenses quasiment stables à 200 k€**

Les frais relatifs à la rémunération des cinq salariées représentent les trois quarts des dépenses d'Acrimed. Ils sont en hausse de +20 k€ à 150 k€ en raison du recrutement de Jérémie en septembre 2025 (15 k€) et des cinq piges commandées en 2025 (4 k€).

Parmi les principales variations de l'année, il faut relever la baisse de -7 k€ des loyers suite au déménagement du local de Paris à Rennes en juin 2024. Les autres dépenses sont stables, à l'exception de l'impression de *Médiacritiques* (+4 k€).

Pour rappel plus de 5 000 exemplaires des premiers numéros de *Médiacritiques* (de 2011 à 2018) avaient été mis au rebut à l'occasion du déménagement. Cela engendrait dans les comptes 2024 une « autre charge de gestion courante » de 9 k€.

Outre la rémunération des salariées, les postes de dépenses principaux restent les achats d'impression (7 %) et les affranchissements (5 %).

### **Rémunération du personnel : 150 k€<sup>2</sup> (+20 k€ par rapport à 2024, soit +15 %)**

### **Services extérieurs : 28 k€ (-10 k€, soit -26 %)**

### **Achats : 26 k€ (+3 k€, soit +12 %)**

### **Dépenses diverses : 2 k€ (-8 k€)**

Les autres dépenses comprennent les provisions pour dépréciation des stocks de *Médiacritiques* et de livres (2 k€), l'impôt sur les intérêts (0,1 k€).

---

<sup>2</sup> Sur une année complète, les salaires et cotisations sociales pour un temps plein sont d'environ 45 k€.

## La trésorerie représente plus d'une année et demie de dépenses

### Trésorerie : 318 k€ (+64 k€ par rapport à 2024, soit +25 %)

Avec 275 k€ de recettes pour 206 k€ de dépenses, Acrimed affiche pour 2025 un excédent comptable de 69 k€. Compte tenu de la provision pour dépréciation du stock (2 k€)<sup>3</sup>, la capacité d'autofinancement s'établit à 71 k€.

La variation du besoin en fonds de roulement<sup>4</sup> étant par ailleurs de +7 k€, l'association n'ayant pas investi en 2025, sa trésorerie s'est améliorée de +64 k€ en un an. Fin 2025, Acrimed disposait de 318 k€ de trésorerie, soit environ 20 mois de dépenses.

### Autres actifs de l'association : 7 k€ (+3 k€)

Au 31 décembre 2025, le stock de marchandises (livres, t-shirts, etc.) achetées pour être revendues sur la boutique et d'exemplaires de *Médiacritiques* imprimés mais non encore vendus était stable à 2 k€ (compte tenu d'une provision pour dépréciation de -2 k€).

L'association n'a plus de local et ne détient plus aucun bien à la fin de l'année 2025.

### Ressources de l'association : 325 k€ (+67 k€, soit +26 %)

86 % des ressources de l'association proviennent des excédents qu'elle a réalisés les années passées (nets des déficits), soit 280 k€.

Les dettes sont notamment relatives à la provision de congés payés (18 k€) et aux factures fournisseurs (4 k€) qui n'avaient pas encore été payées au 31 décembre 2025, tandis que les produits constatés d'avance (17 k€) correspondent à la quote-part des abonnements *Médiacritiques* concernant des numéros qui seront publiés en 2026 ou les années suivantes.

## Prévisions 2026 à l'équilibre avec un budget de 35 k€ pour des piges

Le budget 2026 est basé sur l'hypothèse d'une stabilité des dépenses par rapport à celles constatées en 2025 à une exception près : la rémunération du personnel, qui inclut un alignement de la rémunération sur le salaire net médian au 1er janvier 2026 et une enveloppe de 35 k€ pour des piges.

L'association serait à l'équilibre, ce qui porterait les réserves à un niveau équivalent à environ 12 mois de dépenses (280 k€).

---

<sup>3</sup> Les provisions réduisent le résultat comptable mais n'ont pas d'impact sur la trésorerie.

<sup>4</sup> Le BFR mesure l'écart entre d'une part les stocks hors provision (4 k€), les créances (3 k€) et les charges constatées d'avance (2 k€) et d'autre part les dettes (28 k€) et les abonnements à *Médiacritiques* déjà payés concernant des n° pas encore édités (17 k€). Il est de -37 k€ en 2025 alors qu'il était de -44 k€ en 2024.

**Association ACRIMED**

Maison des Associations  
6 cours des Alliés  
35000 RENNES

**Exercice clos le 31 décembre 2025**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

**ALBRIZIO GIOACCHINO**

Commissaire aux comptes  
Membre de la Compagnie Régionale de Paris  
5 rue Primatice  
**75013 PARIS**

Tél. 06 76 79 70 83

**Courriel : [ga@albrizio-associes.fr](mailto:ga@albrizio-associes.fr)**

# **ASSOCIATION ACRIMED**

Exercice clos le 31 décembre 2025

## **Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

Mesdames, Messieurs, les membres de l'assemblée générale de l'Association ACRIMED.

### **Opinion**

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre Assemblée Générale Extraordinaire, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de l'Association ACRIMED relatifs à l'exercice clos le 31/12/2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

### **Fondement de l'opinion**

#### ***Référentiel d'audit***

J'ai effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

## ***Indépendance***

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui me sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2025 à la date d'émission de mon rapport, et notamment je n'ai pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

## **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, je porte à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon mon jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

### **➤ Compte Emploi annuel des Ressources collectées auprès du public**

Dans le cadre de mes appréciations des principes comptables suivis par votre association, j'ai vérifié que les modalités retenues pour l'élaboration du compte d'emploi annuel des ressources, décrites en annexe, font l'objet d'une information appropriée, sont conformes aux dispositions de l'ANC 2018-06 du 5 décembre 2018 applicables et ont été correctement appliquées sur cet exercice comptable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## **Vérification des documents adressés aux membres de l'assemblée générale**

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

## **Responsabilités de la direction et des personnes constituant la gouvernance relative aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le bureau de l'association.

### **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou

non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris, le 28 février 2026

Le Commissaire aux Comptes  
**Gioacchino ALBRIZIO**



# Comptes annuels 2025

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

---



## ACTION CRITIQUE MEDIAS

6 COURS DES ALLIES

35000 RENNES

SIREN : 491.490.140

Forme juridique : Association déclarée

# Sommaire

<b>Bilan</b>	<b>3</b>
Bilan actif	4
Bilan passif	5
<b>Compte de résultat</b>	<b>6</b>
Compte de résultat	7

# Bilan



# Bilan actif

Postes	Brut	Amort. & dépréc.	Net 31/12/2025	Net 31/12/2024
Frais d'établissement (I)				
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>				
Frais de recherche et de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs similaires				
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes				
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériels et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES</b>				
Participations et créances rattachées	15		15	15
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ (II)</b>	<b>15</b>		<b>15</b>	<b>15</b>
<b>STOCKS ET EN-COURS</b>				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis	1 967	742	1 225	1 715
Marchandises	997		997	688
Avances et acomptes sur commandes				
<b>CRÉANCES</b>				
Créances clients, usagers et comptes rattachés	2 567		2 567	219
Créances reçues par legs ou donations				
Autres créances	20		20	
Charges constatées d'avance	1 757		1 757	859
<b>VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT</b>				
Actions propres				
Autres titres				
Instruments financiers à terme et jetons détenus				
Disponibilités	318 459		318 459	254 330
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT (III)</b>	<b>325 767</b>	<b>742</b>	<b>325 025</b>	<b>257 811</b>
Charges à répartir sur plusieurs exercices (IV)				
Primes de remboursement des emprunts (V)				
Écarts de conversion et diff. d'évaluation - Actif (VI)				
<b>TOTAL ACTIF (I + II + III + IV + V + VI)</b>	<b>325 782</b>	<b>742</b>	<b>325 040</b>	<b>257 826</b>

# Bilan passif

Postes	31/12/2025	31/12/2024
<b>FONDS PROPRES</b>		
<b>Fonds propres sans droits de reprise</b>		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
<b>Fonds propres avec droit de reprise</b>		
Fonds statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Écarts de réévaluation		
<b>RÉSERVES</b>		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projets de l'entité		
Autres réserves	210 582	159 643
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice	68 953	50 939
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
<b>TOTAL FONDS PROPRES (I)</b>	<b>279 535</b>	<b>210 582</b>
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés		
<b>TOTAL FONDS REPORTÉS OU DÉDIÉS (II)</b>		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
<b>TOTAL PROVISIONS (III)</b>		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		9
Emprunts et dettes financières diverses		
Instruments financiers à terme		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 284	3 580
Dettes fiscales et sociales	24 189	23 434
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Produits constatés d'avance	17 031	20 221
<b>TOTAL DETTES (IV)</b>	<b>45 505</b>	<b>47 244</b>
Écarts de conversion et diff. d'évaluation - Passif (V)		
<b>TOTAL PASSIF (I + II + III + IV + V)</b>	<b>325 040</b>	<b>257 826</b>

# Compte de résultat



# Compte de résultat

Postes	2025	2024
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>		
Cotisations	82 782	81 687
Ventes de biens	53 183	41 481
Dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de services	4 300	4 600
Dont parrainages		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation		
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation		
Ressources liées à la générosité du public	118 951	103 580
Dons manuels		
Mécénat	9 100	4 250
Legs, donations et assurance-vie		
Contributions financières		
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges		10 173
Utilisations des fonds dédiés		
Autres produits	1 629	1 428
<b>TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)</b>	<b>269 946</b>	<b>247 198</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>		
Achats de marchandises	1 966	167
Variation de stocks	-1 510	1 707
Autres achats et charges externes	53 494	59 266
Aides financières		
Impôts, taxes, et versements assimilés		558
Salaires	108 153	96 043
Cotisations sociales	42 074	34 207
Dotations aux amortissements et aux provisions		
Sur immobilisations : dotations aux amortissements		
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations		
Sur actif circulant : dotations aux provisions	1 690	81
Reports des fonds dédiés		
Valeurs comptables des immobilisations incorp. et corp. cédées		
Autres charges	65	8 829
<b>TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)</b>	<b>205 931</b>	<b>200 858</b>
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>	<b>64 014</b>	<b>46 340</b>
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>		
De participations		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	5 010	5 315
Reprises sur dépréciations et provisions		
Différences positives de change		
Produits des cessions d'immobilisations financières		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		
<b>TOTAL PRODUITS FINANCIERS (III)</b>	<b>5 010</b>	<b>5 315</b>
<b>CHARGES FINANCIÈRES</b>		
Dotations aux amortissements et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		

Postes	2025	2024
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		
<b>TOTAL CHARGES FINANCIÈRES (IV)</b>		
<b>RÉSULTAT FINANCIER (III - IV)</b>	<b>5 010</b>	<b>5 315</b>
<b>RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV)</b>	<b>69 024</b>	<b>51 655</b>
Produits exceptionnels (V)		
Charges exceptionnelles (VI)		
<b>RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)</b>		
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)	71	716
<b>TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)</b>	<b>274 955</b>	<b>252 512</b>
<b>TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)</b>	<b>206 002</b>	<b>201 573</b>
<b>CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat		
<b>TOTAL CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>		
<b>CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>		
Secours en nature		
Mises à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature		
Personnel bénévole		
<b>TOTAL CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>		
<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>68 953</b>	<b>50 939</b>



# PRÉAMBULE

L'exercice social clos le 31 décembre 2025 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent, clos le 31 décembre 2024, avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 325 040 euros.

Le résultat net comptable est un excédent de 69 953 euros.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 26 février 2026 par le bureau de l'association.

## PRÉSENTATION ET FAITS MARQUANTS

### Présentation de l'association

Acrimed (Action-Critique-Médias) s'est constituée comme une association-carrefour : elle réunit des journalistes et salarié-es des médias, des chercheurs-ses et universitaires, des acteurs-rices du mouvement social et des « usagers » des médias.

Observatoire des médias né du mouvement social de 1995, dans la foulée de l'Appel à la solidarité avec les grévistes, Acrimed cherche à mettre en commun savoirs professionnels, savoirs théoriques et savoirs militants au service d'une critique indépendante, radicale et intransigeante.

Acrimed est une association d'intérêt général à but non lucratif. Elle poursuit plusieurs objectifs :

**Informer.** Informer sur l'information (sur son contenu et sur les conditions de sa production), sur les médias, sur les journalismes et les journalistes, grâce à la mise en commun de savoirs théoriques, de savoirs professionnels, de savoirs militants.

**Contester.** Contester l'ordre médiatique existant, sa concentration, sa financiarisation, la marchandisation de l'information et de la culture, l'anémie du pluralisme et du débat politique, l'emprise des sondages (et des instituts qui en font commerce), les connivences, les complaisances, l'implication des entreprises médiatiques dans la contre-révolution néolibérale... Contester également celles et ceux qui dominent et perpétuent un ordre médiatique qui, en l'état, est tout sauf le pilier d'une véritable démocratie.

**Mobiliser.** Mobiliser et se mobiliser avec toutes les forces disponibles (partis, syndicats, associations...) pour construire un véritable front de lutte à la mesure des enjeux. La question des médias est une question politique essentielle, elle doit le devenir ou le redevenir, et doit faire l'objet d'un combat politique.

**Proposer.** Proposer des transformations en profondeur des médias. Si un autre monde est possible, d'autres médias le sont aussi. Et pour qu'un autre monde soit possible, d'autres médias sont nécessaires. C'est pourquoi Acrimed s'efforce d'élaborer des propositions, précises et concrètes, qui font l'objet d'un débat toujours ouvert au sein de l'association et avec nos partenaires.

# PRINCIPES, RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

## Méthode générale

Les comptes annuels ont été élaborés et sont présentés conformément aux principes énoncés par l'Autorité des normes comptables dans le règlement ANC n°2018-06 du 5 décembre 2018 (modifié par le règlement n°2022-04) relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et dans le règlement n°2014-03 relatif au plan comptable général (modifié par le règlement n°2022-06).

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation ;
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- indépendance des exercices.

L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention contraire, les montants sont exprimés en euros.

## Changement de méthode comptable

Aucun changement de méthode comptable n'est intervenu sur l'exercice 2025.

## Principales méthodes d'évaluation et de présentation

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

### **Évaluation des immobilisations incorporelles et corporelles :**

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens.

Les frais d'acquisition des immobilisations à savoir les droits de mutations, les honoraires, les commissions et les frais d'actes sont incorporés (ou sont directement inscrits en charges) dans le coût d'acquisition ou de production de ces immobilisations.

### **Amortissement et dépréciation de l'actif :**

Postérieurement à leur entrée, les actifs font l'objet d'un amortissement et / ou d'une dépréciation.

Les actifs dont l'utilisation par l'entité est déterminable font l'objet d'un amortissement mesuré par la consommation des avantages économiques attendus de l'actif.

Pour l'ensemble des actifs, il est apprécié à la clôture de l'exercice s'il existe un indice externe ou interne de perte de valeur montrant qu'un actif a pu perdre notablement de sa valeur. Si la valeur actuelle d'un actif immobilisé devient inférieure à sa valeur nette comptable, cette dernière est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation.

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Les amortissements sont calculés sur la durée réelle d'utilisation.

Type	Durée
Agencements, aménagements, installations	5 ans
Matériel de bureau et informatique	3 ans
Mobilier	5 ans

#### **Provisions pour risques et charges :**

Des provisions pour risques et charges sont constituées dès qu'un élément du patrimoine a une valeur économique négative pour l'entité, qui se traduit par une obligation à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

#### **Indemnités de fin de carrière :**

En France, les indemnités de fin de carrière ne sont dues que si le salarié est présent dans l'entité au moment de son départ à la retraite. Dans le cas d'un départ avant cette date, il ne percevra pas ces indemnités. Elles sont déterminées en appliquant au calcul de l'indemnité légale ou conventionnelle une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

L'association ne comptant que 5 salariée·s, les engagements des indemnités pour départ à la retraite ne représentent pas un montant significatif et n'ont pas été valorisés dans les comptes et dans l'annexe.

# ÉLÉMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

Aucun élément significatif pouvant avoir une incidence sur le résultat n'est à signaler.

## NOTES SUR L'ACTIF

### Immobilisations

Actif immobilisé	À l'ouverture	Augmentation	Diminution	À la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	5 710 €		5 710 €	
Immobilisations financières	15 €			15 €
<b>TOTAL</b>	<b>5 725 €</b>		<b>5 710 €</b>	<b>15 €</b>

### Amortissements

Immobilisations amortissables	À l'ouverture	Augmentation	Diminution	À la clôture
Immobilisations incorporelles				
<b>TOTAL I</b>				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel, outillages industriels				
Installations générales, agencements divers				
Autres immobilisations corporelles	5 710 €		5 710 €	
<b>TOTAL II</b>	<b>5 710 €</b>		<b>5 710 €</b>	
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II)</b>	<b>5 710 €</b>		<b>5 710 €</b>	

### État des stocks

État des stocks	À l'ouverture	Augmentation	Diminution	À la clôture
Marchandises	1 715 €	253 €		1 967 €
Produits finis	769 €	1 257 €		2 026 €
<b>TOTAL</b>	<b>2 484 €</b>	<b>1 510 €</b>		<b>3 994 €</b>

## Mouvements des dépréciations

Mouvements des dépréciations	À l'ouverture	Augmentation	Diminution	À la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières				
Stocks	81 €	1 771 €	81 €	1 771 €
<b>TOTAL</b>	<b>81 €</b>	<b>1 771 €</b>	<b>81 €</b>	<b>1 771 €</b>

Des provisions pour dépréciation sont enregistrées pour tenir compte du fait que les ventes des livres édités par l'association et des exemplaires de la revue *Médiacritiques* diminuent avec le temps.

## État des créances et charges constatées d'avance

État des créances	Montant brut	À un an	À plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé			
Créances de l'actif circulant	2 587 €	2 587 €	
Charges constatées d'avance	1 757 €	1 757 €	
<b>TOTAL</b>	<b>4 343 €</b>	<b>4 343 €</b>	

Les créances sont inscrites au bilan à leur valeur nominale.

## État des produits à recevoir

Produits à recevoir	Montant
Participations ou immobilisations financières	
Produits d'exploitation	
Subventions/financements	
Autres produits à recevoir	
<b>TOTAL</b>	

# NOTES SUR LE PASSIF

## Fonds propres

Variation des fonds propres (article 432-22 du règlement ANC n°2018-06)

Postes	À l'ouverture de l'exercice	Affectation du résultat		Augmentation		Diminution ou consommation		À la clôture de l'exercice
	Montant	Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public	Montant
Fonds propres sans droit de reprise								0 €
Fonds propres avec droit de reprise								0 €
Écart de réévaluation								0 €
Réserves	159 643 €	50 939 €	9 896 €					210 582 €
Report à nouveau								
Excédent ou déficit de l'exercice	50 939 €	-50 939 €	-9 896 €	68 953 €	9 912 €			68 953 €
<b>SITUATION NETTE</b>	<b>210 582 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>68 953 €</b>	<b>9 912 €</b>			<b>279 535 €</b>
Subventions d'investissement	0 €							0 €
Provisions réglementées	0 €							0 €
<b>TOTAL</b>	<b>210 582 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>68 953 €</b>	<b>9 912 €</b>			<b>279 535 €</b>

## Analyse des fonds dédiés

Information relative aux fonds dédiés (article 431-6 du règlement ANC n°2018-06)

Il n'existe pas de fonds dédiés dans les comptes de l'association.

## État des dettes et des produits constatés d'avance

État des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Établissements de crédit				
Dettes financières diverses				
Fournisseurs et comptes rattachés	4 284 €	4 284 €		
Dettes fiscales et sociales	24 190 €	24 190 €		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes				
Produits constatés d'avance	17 031 €	17 031 €		
<b>TOTAL</b>	<b>45 505 €</b>	<b>44 505 €</b>		

## État des charges à payer et des produits à recevoir

Charges à payer	Montant
Fournisseurs	3 683 €
Personnel	13 245 €
Organismes sociaux	4 432 €
<b>TOTAL</b>	<b>21 360 €</b>

Produits à recevoir	Montant
Clients	235 €
<b>TOTAL</b>	<b>235 €</b>

## NOTES SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT

### Avantages et des ressources provenant de l'étranger

Version synthétique<sup>1</sup> de l'état séparé des avantages et des ressources provenant de l'étranger pour l'exercice N (article 432-4 du règlement ANC n°2022-04)

État du contributeur	Montant total des avantages et des ressources
Allemagne	900 €
Autriche	8 €
Belgique	2 193 €
Canada	115 €
Colombie	40 €
Espagne	210 €
États-Unis	59 €
Grèce	70 €
Irlande	0 €
Italie	56 €
Japon	40 €
Luxembourg	145 €
Maroc	5 €
Norvège	80 €
Pays-Bas	298 €
Pérou	70 €
Portugal	98 €
Royaume-Uni	100 €
Suisse	1 354 €

<sup>1</sup> La version détaillée de l'état séparé des avantages et des ressources provenant de l'étranger que l'association doit établir en application de l'article 21 de la loi n° 2021-1109 du 24 août 2021 est mise à la disposition du public au siège de l'association sur demande écrite par mail à l'adresse [info@acrimed.org](mailto:info@acrimed.org).

## Ventilation des ressources provenant de la générosité du public

Les dons constituent une ressource essentielle de l'association, ce qui leur confère un caractère de produits d'exploitation et non un caractère exceptionnel.

Conformément aux consignes de l'administration fiscale, seuls les dons et cotisations reçus en 2025 sont comptabilisés dans les recettes de l'exercice 2025 et donnent droit à un reçu fiscal au titre de l'année 2025.

Les ressources provenant de la générosité du public sur l'exercice s'élèvent à 215 843 euros et se décomposent de la façon suivante :

Ressources provenant de la générosité du public	2024	2025
Dons manuels	103 580 €	118 951 €
Cotisations (sans contrepartie)	81 687 €	82 782 €
Mécénats	4 250 €	9 100 €
Intérêts de l'épargne	5 315 €	5 010 €
<b>TOTAL</b>	<b>194 382 €</b>	<b>215 843 €</b>

## AUTRES INFORMATIONS

### Rémunération des dirigeants et dirigeantes

Aucun membre du conseil d'administration, du bureau ou de la commission de médiation de l'association n'est rémunéré.

### Honoraires du commissaire aux comptes

Le montant total des honoraires du commissaire aux comptes liés à sa mission de contrôle légal des comptes figurant au compte de résultat de l'exercice s'élève à 2 555 euros.

### Nature et évaluation des contributions volontaires

Les contributions des bénévoles dans les activités de l'association n'ont pas été mesurées en 2025 faute d'outils adéquats.

### Engagements et sûretés réelles consenties

Les cautions, avals et garanties donnés sont les suivants :

- néant

Les cautions, avals et garanties reçus sont les suivants :

- néant

# COMPTE DE RÉSULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION (CROD)

Le compte de résultat par origine et destination est établi conformément à l'article 432-2 du règlement ANC n°2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

## Produits

A. PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION	EXERCICE N		EXERCICE N-1	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
<b>PRODUITS PAR ORIGINE</b>				
1. Produits liés à la générosité du public	<b>215 843 €</b>	<b>215 843 €</b>	<b>194 832 €</b>	<b>194 832 €</b>
Cotisations sans contrepartie	82 782 €	82 782 €	81 687 €	81 687 €
Dons, legs et mécénat	128 051 €	128 051 €	107 830 €	107 830 €
Dons manuels	118 951 €	118 951 €	103 580 €	103 580 €
Legs, donations et assurances-vie				
Mécénat	9 100 €	9 100 €	4 250 €	4 250 €
Autres produits liés à la générosité du public	5 010 €	5 010 €	5 315 €	5 315 €
2. Produits non liés à la générosité du public	<b>59 112 €</b>	<b>0 €</b>	<b>48 975 €</b>	<b>0 €</b>
Cotisations avec contrepartie				
Parrainage d'entreprise				
Contributions financières sans contrepartie				
Autres produits non liés à la générosité du public	59 112 €		48 975 €	
3. Subventions et autres concours publics				
4. Reprises sur provisions et dépréciations			<b>8 705 €</b>	
5. Utilisation de fonds dédiés antérieurs				
<b>TOTAL</b>	<b>274 955 €</b>	<b>215 843 €</b>	<b>252 512 €</b>	<b>194 832 €</b>

Les ressources d'Acrimed proviennent des dons et cotisations de nos lecteurs et lectrices et de la ventes des livres et revues que nous publions.

Pour éviter tout risque de conflit d'intérêt, Acrimed ne demande pas et ne reçoit pas de subventions publiques, et s'interdit le recours à la publicité.

### 1. Produits liés à la générosité du public

Acrimed a perçu en 2025 un total de 215 843 euros de dons et cotisations provenant de 2 451 lecteurs et lectrices. Les dons et cotisations, en augmentation de 11% par rapport à l'année 2024, représentent plus de 75% des ressources d'Acrimed en 2025.

L'association a par ailleurs enregistré 5 010 € d'intérêts de l'épargne.

### 2. Produits non liés à la générosité du public

L'association a comptabilisé 45 505 € de recettes au titre de sa revue trimestrielle *Médiacritiques* et 7 679 € d'autres ventes (notamment 4 519 € des livres qu'elle a co-écrits ou co-édités), ainsi que 5 929 € de recettes diverses (vidéos Blast, droits d'auteur, interventions rémunérées).

### 3. Subventions et autres concours publics

L'association n'a bénéficié d'aucune subvention en 2025.

### 4. Reprises sur provisions et dépréciations

Il n'y a eu aucune reprise sur provisions en 2025.

### 5. Utilisation de fonds dédiés antérieurs

Il n'y a eu aucune utilisation de fonds dédiés antérieurs en 2025.

## Charges

A. PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION	EXERCICE N		EXERCICE N-1	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
<b>CHARGES PAR DESTINATION</b>				
1. Missions sociales	<b>148 037 €</b>	<b>148 037 €</b>	<b>148 313 €</b>	<b>148 313 €</b>
Réalisées en France	148 037 €	148 037 €	148 313 €	148 313 €
<i>Actions réalisées par l'organisme</i>	148 037 €	148 037 €	148 313 €	148 313 €
<i>Versement à d'autres organismes</i>				
Réalisées à l'étranger	0 €	0 €	0 €	0 €
<i>Actions réalisées par l'organisme</i>				
<i>Versement à d'autres organismes</i>				
2. Frais de recherche de fonds	<b>21 623 €</b>	<b>21 623 €</b>	<b>19 464 €</b>	<b>19 464 €</b>
Frais d'appel à la générosité du public	21 623 €	21 623 €	19 464 €	19 464 €
Frais de recherche d'autres ressources				
3. Frais de fonctionnement	<b>34 582 €</b>	<b>34 582 €</b>	<b>32 999 €</b>	<b>27 054 €</b>
4. Dotation aux provisions et dépréciations	<b>1 690 €</b>	<b>1 690 €</b>	<b>81 €</b>	
5. Impôts sur les bénéfices	<b>71 €</b>		<b>716 €</b>	
6. Reports en fonds dédiés de l'exercice				
<b>TOTAL</b>	<b>206 002 €</b>	<b>205 931 €</b>	<b>201 573 €</b>	<b>194 832 €</b>
<b>EXCÉDENT OU DÉFICIT</b>	<b>68 953 €</b>	<b>9 912 €</b>	<b>50 939 €</b>	<b>0 €</b>

Depuis septembre 2025, Acrimed compte cinq salarié-es : trois secrétaires de rédaction à temps plein, un chargé de la vie associative à mi-temps et un secrétaire administratif à temps partiel (soit 3,9 « équivalents temps plein » au total).

## 1 - Missions sociales

En 2025, Acrimed a :

- publié une centaine d'articles (en accès libre et gratuit) sur son site Internet ;
- animé trois émissions de critique des médias en partenariat avec le média indépendant Blast, qui ont été visionnées 1,3 million de fois au total ;
- édité quatre numéros de la revue *Médiacritiques*, diffusée en librairies et sur abonnement (les 54 premiers numéros sont en accès libre et gratuit sur le site) ;
- réédité en poche le livre sur le traitement médiatique de la gauche ;
- organisé ou co-organisé trois conférences-débats à Rennes et Nantes, ainsi qu'une journée « médias et extrême droite » à Paris avec VISA et des syndicats de journalistes ;
- effectué 46 interventions dans des débats sur les médias et 5 dans des établissements scolaires et universitaires ;
- répondu à 18 sollicitations de médias (dont *L'Humanité*, Mediapart, Arrêt sur images...) ;
- tenu des stands lors de 7 événements (université d'été de LFI, Fête de L'Huma, villages antifascistes, Assises nationales d'Attac, Festival du livre et de la presse d'écologie...) ;
- participé à 9 manifestations (3 à Nantes, 3 à Rennes et 3 à Paris) ;
- co-signé deux tribunes collectives en défense de la liberté de la presse et du secret des sources, assuré une prise de parole sur le parvis du tribunal lors du procès de deux militants des Soulèvements de la Terre et renouvelé son adhésion à l'Ofalp (Observatoire français des atteintes à la liberté de la presse).

La rémunération du personnel représente la principale dépense (105 k€, soit 71%), suivie par les frais directs (42 k€), essentiellement liés à l'édition de la revue trimestrielle et des livres (mise en page, impression, frais postaux, etc.), et par une quote-part des frais généraux (1 k€).

## 2 - Frais de recherche de fonds

L'association a consacré 21 623 euros en 2025 à l'activité dite de « *recherche de fonds* », exclusivement sur les frais d'appel à la générosité du public.

Cette rubrique comprend notamment (76%) la quote-part des salaires au prorata du temps passé à la gestion des dons (16 k€), ainsi que les commissions et frais bancaires sur les dons reçus (4,5 k€) et une quote-part des frais généraux (0,2 k€).

### **3 - Frais de fonctionnement**

Il s'agit essentiellement (28 k€, soit 82%) de la quote-part – au prorata du temps passé à la gestion et à la gouvernance de l'association – des salaires du secrétaire administratif (60%), du salarié en charge de la vie associative (35%) et d'un des trois secrétaires de rédaction (20%).

Conformément aux dispositions règlement n°2018-06 de l'ANC, cette rubrique comprend également les frais de structure (5,8 k€, dont notamment 2,6 k€ d'honoraires du commissaire aux comptes), non affectables aux missions sociales de l'association. Enfin on y trouve une quote-part des frais généraux (0,3 k€).

### **4. Dotation aux provisions et dépréciations**

Des provisions pour dépréciation (1,7 k€) sont enregistrées pour tenir compte du fait que les ventes des livres édités par l'association et des exemplaires de la revue *Médiacritiques* diminuent avec le temps.

### **5. Impôts sur les bénéfices**

L'association est redevable de 0,1 k€ d'impôt sur les bénéfices en 2025 au titre des produits de l'épargne.

### **6. Reports en fonds dédiés de l'exercice**

Aucun don affecté n'a été reporté en fonds dédié en 2025.

## **Contributions volontaires en nature**

Les contributions des bénévoles dans les activités de l'association n'ont pas été mesurées en 2025 faute d'outils adéquats.

# COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC

## Préambule

Le compte d'emploi des ressources (CER) est une présentation adaptée du compte de résultat, destinée à mettre en perspective les dons collectés et les coûts des moyens mis en œuvre. Il ne saurait être confondu avec le compte de résultat, qui comptabilise les charges et les produits (par nature) de l'ensemble des activités de l'association.

Le CER est obligatoire pour les associations faisant appel à la générosité du public afin d'assurer la transparence financière, notamment vis-à-vis des donateur·ices. Il a été élaboré conformément à la loi n°91-772 du 7 août 1991 et au règlement ANC n°2018-06.

## Méthodologie

Les emplois du CER sont ventilés dans les trois rubriques définies par le règlement ANC n°2018-06 : les « *missions sociales* », les « *frais de recherche de fonds* » et les « *frais de fonctionnement* ». Tous les coûts qui concernent une activité correspondant à l'une des trois grandes rubriques du CER leur sont directement affectés.

Néanmoins, certaines dépenses peuvent être rattachées à plusieurs rubriques du CER. Dans ces cas particuliers, ces charges indirectes sont alors ventilées entre les différentes rubriques au prorata des dépenses de personnel.

## Emplois et ressources

EMPLOIS PAR DESTINATION	EXERCICE N	EXERCICE N-1	RESSOURCES PAR ORIGINE	EXERCICE N	EXERCICE N-1
<b>EMPLOIS DE L'EXERCICE</b>			<b>RESSOURCES DE L'EXERCICE</b>		
<b>1. Missions sociales</b>	<b>148 037 €</b>	<b>148 313 €</b>	<b>1. Ressources liées à la générosité du public</b>	<b>215 843 €</b>	<b>194 832 €</b>
Réalisées en France	148 037 €	148 313 €	Cotisations sans contrepartie	82 782 €	81 687 €
<i>Actions réalisées par l'organisme</i>	148 037 €	148 313 €	Dons, legs et mécénats	128 051 €	107 830 €
<i>Versements à d'autres organisations</i>			<i>Dons manuels</i>	118 951 €	103 580 €
Réalisées à l'étranger	0 €	0 €	<i>Legs, donations et assurance-vie</i>		
<i>Actions réalisées par l'organisme</i>			<i>Mécénat</i>	9 100 €	4 250 €
<i>Versement à d'autres organisations</i>			Autres ressources liées à la générosité du public	5 010 €	5 315 €
<b>2. Frais de recherche de fonds</b>	<b>21 623 €</b>	<b>19 464 €</b>			
Frais d'appel à la générosité du public	21 623 €	19 464 €			
Frais de recherche d'autres ressources					
<b>3. Frais de fonctionnement</b>	<b>34 582 €</b>	<b>27 054 €</b>			
<b>TOTAL DES EMPLOIS</b>	<b>204 242 €</b>	<b>194 831 €</b>	<b>TOTAL DES RESSOURCES</b>	<b>215 843 €</b>	<b>194 832 €</b>
Dotations aux provisions et dépréciations	1 690 €		Reprise sur provisions et dépréciations		
Report en fonds dédiés de l'exercice			Utilisations de fonds dédiés antérieurs		
<b>EXCÉDENT DE LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC DE L'EXERCICE</b>	<b>9 912 €</b>	<b>0 €</b>	<b>DÉFICIT DE LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC DE L'EXERCICE</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>215 843 €</b>	<b>194 831 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>215 843 €</b>	<b>194 832 €</b>
			<b>RESSOURCES REPORTÉES LIÉES A LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC EN DÉBUT D'EXERCICE</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>
			Excédent ou insuffisance de la générosité du public	9 912 €	0 €
			Investissements ou désinvestissement nets liées à la générosité du public		
			<b>RESSOURCES REPORTÉES LIÉES A LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE</b>	<b>9 912 €</b>	<b>0 €</b>

(voir le chapitre consacré au CROD pour le détail des ressources, des missions sociales, des frais de recherche de fonds et des frais de fonctionnement)